

COMMUNE DE SOLIGNAT
COMPTE RENDU SEANCE DU 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de mai à 20 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, 1^{er} Adjoint « Pour le maire Empêché ».

La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal et PEGAS Paulo

Absents excusés : M. Jean-Claude DABERT (pouvoir à M. Philippe MALLET),
M. Manuel FREITAS (pouvoir à M. Paulo PEGAS)
et Mme Véronique VERDIER.

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Monsieur Philippe MALLET lit le courrier que Monsieur Jean-Claude DABERT a envoyé à Monsieur le Préfet du Puy-De-Dôme dans lequel il donne sa démission de son poste de Maire mais reste en qualité de Conseiller Municipal par respect des personnes qui lui ont donné toute leur confiance en votant pour sa liste.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHÔNES-ALPES

Dans le cadre des travaux pour les chemins et voiries communales détériorés par l'orage du mois de juin 2021, une demande de subvention exceptionnelle est en cours auprès du Conseil Régional du Puy-De-Dôme, le conseil municipal donne à Monsieur Philippe MALLET l'autorisation de finaliser la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE EN DIRECTION DES COMMUNES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

Dans le cadre des travaux pour les chemins et voiries communales détériorés par l'orage du mois de juin 2021, une demande de subvention exceptionnelle est en cours auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme, le conseil municipal donne à Monsieur Philippe MALLET l'autorisation de finaliser la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

PROJET DE LA CARTE COMMUNALE

Il faut approuver ou non le projet de la carte communale de Solignat présentée par l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et les Organismes de l'Etat.

Celui-ci n'est pas approuvé à 6 VOIX CONTRE et 4 VOIX POUR

RENOUVELLEMENT CARTE FREE PASS

Renouvellement de la carte FREE PASS pour les jeunes de Solignat âgés de 12 à 21 ans. Celle-ci prend la forme d'un chèque cadeau pris en charge par la commune à hauteur de 35 euros par enfants.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2022

Demande de participation par le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme pour l'année 2022. Le FSL permet d'accompagner les familles en difficulté en leur accordant des aides pour accéder à un logement décent ou de s'y maintenir en réglant des factures ou des impayés.

La commune versera 400 euros au titre du FSL pour l'année 2022.

DECISION MODIFICATIVE POUR REMBOURSEMENT DE LA GARDERIE

La trésorerie à demander que dorénavant le remboursement de la garderie se fasse par le biais du compte 6574 « subvention à des personnes de droit privé » et non plus sur le compte 6188 « Service extérieurs divers ».

Le remboursement se fera par trimestre et avec le détail des sommes et des personnes qui en bénéficieront.

COMMUNE DE SOLIGNAT
COMPTE RENDU SEANCE DU 25 MAI 2022

La décision modificative suivante est donc votée :

Compte 6188 « Services extérieurs divers » - 1600.00 €

Compte 6574 « Subventions à des personnes de droit privé » + 1 600.00 €

HORAIRES D'ETE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Les horaires d'été pour les employés du service technique seront à partir du 1^{er} juin 2022 :

OLIVIER : 6 h 15 – 12 h 15 et 13 h 00 – 15 h 45 (Lundi / Mardi / Mercredi et Vendredi)

ALPHONSE : 6 h 15 – 12 h 15 et 13 h 00 – 14 h 30 (Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi)
et 6 h 15 – 11 h 15 le vendredi

MODIFICATIONS DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme JACOB Chantal demande s'il est possible que les employés de la commune bénéficient du même tarif que les habitants de la commune, soit 250.00 €.

Cela est accordé.

De plus, la vaisselle sera mise à disposition des habitants de la commune et des employés de la commune gratuitement.

La location de la salle sera gratuite pour le CLUB DU 3^{ème} AGE.

TRAVAUX RUE DE L'ECOLE

Pour pouvoir faire les travaux de rénovation du mur de soutènement Rue de l'Ecole, il va falloir faire une servitude avec Monsieur et Madame FREITAS afin d'installer des éperons dans leur jardin. Il faudra faire passer le géomètre à charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

1°) Monsieur Marc DESSAIGNE signale d'après lui que le document du Tribunal n'était pas garni correctement par rapport à la personne morale.

2°) **Travaux MAGE** : Pour la porte, il faut demander si celle-ci est traitée.

3°) **Monuments aux morts** : Il faut demander à une entreprise d'évaluer les travaux pour restaurer la pierre. Madame Isabelle BABUT propose de repeindre les lettres du monument une fois que la pierre sera restaurée.

4°) **Drapeaux cérémonies** : Il faudra demander à Jean-Philippe MERCIER où ils ont commandés leurs drapeaux de cérémonie pour que la commune puisse en acquérir.

5°) Monsieur Christophe ROUGIER demande si la commune peut lui prêter le stade pour organiser un repas le 8 Juillet 2022. Cela est d'accord, un courrier va lui être envoyé.

6°) Question de Marc DESSAIGNE : Monsieur Laurent LOUBARESSE a fait une demande pour des travaux le long du Chemin des Vergers il faudrait que soit la commission des travaux aille voir les travaux à faire ou voir avec lui ce qui peut être fait.

7°) Monsieur Pascal ANGLARET demande qu'un courrier soit fait à Mme PINTO pour qu'elle gare son véhicule a un autre endroit car celui-ci déborde trop sur la route.

8°) Monsieur Philippe MALLET appellera la gendarmerie pour faire enlever les véhicules qui ne bougent pas sur la place du jeu de Boules en face les ateliers municipaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le 1^{er} Adjoint déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22 heures 07 minutes